

mais encore on croyait que sa publication ferait un bien réel en éclairant les esprits. Le cardinal-archevêque, cependant, crut plus sage de refuser son approbation, non pas qu'il trouvât le volume contraire à l'orthodoxie, mais pour des raisons d'opportunité (1).

“ Appréciant ces raisons de haute prudence, il ne restait à l'auteur que d'aller à Rome soumettre son volume au maître du Sacré-Palais. Il est en effet de règle que tout auteur peut obtenir l'*Imprimatur* de Rome quand le volume est édité à Rome. Pour se mettre dans ces conditions, il suffisait d'avoir un second éditeur : la maison Desclée, à Rome, fut choisie et accepta. Tel est le motif des deux noms d'éditeurs qu'on lit sur la couverture du volume.

“ Le Maître du Sacré-Palais, le R. P. Lepidi, homme de haute valeur, théologien consommé, se rendit vite compte de l'importance de la question. Il lut l'ouvrage, voulut lire la contrepartie, c'est-à-dire la vie du P. Hecker, et s'entoura de tous les conseils qu'il jugea utiles. Tous concluaient à l'*Imprimatur*, c'était la conclusion à laquelle ses études l'avaient personnellement fait arriver.

“ Mais le Maître du Sacré-Palais voulut avoir l'approbation d'une autorité plus haute, et, à sa dernière audience, soumit le cas au Souverain Pontife. A la suite de cette audience, il accordait au livre de M. l'abbé Maignen l'*Imprimatur* romain.”

“ Tel est, conclut le correspondant de la *Croix*, Don Abbondio, l'historique de cette question, grosse de conséquences pour l'avenir, mais où le Saint-Siège paraît avoir déjà tracé le sens de l'orientation qu'il prendra, s'il y a lieu.”

La rédaction de la *Croix* de Paris fait suivre cette correspondance d'un *Nota bene*, qui appelle la plus sérieuse attention :

“ N. B. — *Le livre*, Le P. Hecker est-il un saint ? est en vente chez Retout et Bray. D'autres correspondants nous disent qu'on s'arête et qu'on admire ce livre à Rome. Nous avons lu avec peine la vie du P. Hecker et avons attendu pour parler d'une question qui soulève des polémiques entre catholiques, que Rome eût parlé. L'approbation donnée à la réponse, la fois que la vie est déferée à l'Index, nous amène à en parler avec plus d'autorité que nous n'eussions fait.” (2)

(1) A raison sans doute de la qualité des personnages en cause. (N. de la S. R.)

(2) S. R. de Cambrai.